



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 20 mars 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 15 : Dégagé (Temp. : 4 °C)	Vent : 28 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 15 : Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	15	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 114/118
Total des paris mutuels	\$323,560			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Stiff, Al (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Des retraits anticipés (maladie) ont été opérés par les vétérinaires pour les chevaux, "SHARKS INTHE CREEK" de la Course 5, et pour "JANS LEGACY" de la Course 8. Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- On a opéré une correction au programme de courses pour le #8, "STRAIT TOTHE POINT" de la Course 5. Le cheval avait été tiré au sort pour prendre le départ à la position au départ #9 et a été transféré par erreur à la position au départ #8 à cause du retrait du cheval, "SHARKS INTHE CREEK".
- Des retraits anticipés (accident) ont été opérés pour les chevaux, "EAU NATURELLE" de la Course 11 par les juges, et pour "PERFECT DALIANCE" de

la Course 4 par le vétérinaire de la CAJO.

- On a approuvé le transfert entre entraîneurs pour le cheval, “DREYDL HANOVER” (4H619), qui passe de Brett Lester à Yves Tessier.

Courses :

- L'image de la tour de fond n'est pas disponible pour les Courses 1 à 3 à cause des difficultés techniques.
1. Le conducteur du #2, “FIX A DRINK”, (Jacques Beaudoin), a été trouvé coupable par le juge au départ, Jamie Fiolek, pour ne pas avoir respecté la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position et d'y rester derrière la barrière de départ). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. Rien à signaler. (Décision #1645855)
 2. Rien à signaler.
 3. Examen du bris d'allure survenu au #2, “MACH JACOBS”, (Jimmy Gagnon), au poteau de ½ mille. Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué des obstructions au #5, “PRETTY BOY DUKE”, (Robert Shepherd), et au #8, “ROLLIN WITH ROCK”, (Guy Gagnon). Aucun placement n'est requis comme le #2 a terminé la course en 8^e position (la dernière). Le conducteur du #1, “WOODMERE ROLLILY”, (Claude Beausoleil), a été averti au sujet de sa manière d'appliquer la stimulation durant la course. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Le conducteur du #2, “THE LIGHT SPEED”, (Guy Gagnon), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.19 (défaut de garder les pieds dans les étriers) dans le dernier droit. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100. (Décision #1645902)

Le conducteur du #6, "MAJOR HILL", (Pascal Berube), a été averti au sujet de sa manière d'appliquer la stimulation durant la course. Rien à signaler.

11. Rien à signaler.
12. Le #2, "DRIVEULIKUSTOLEIT", est tombé durant la parade préalable à la course et a été retiré par les juges, conformément à la règle de la CAJO 22.04. On a opéré un remboursement de \$3,341. Ce cheval a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, Dre Melissa Rocheleau, qui l'a trouvé en bonne santé. Rien à signaler.
13. Rien à signaler.
14. Rien à signaler.
15. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 2

- Le #5, "LARRY IS DEBS ROCK" (1), pour \$8,000, par Jamie Copley (Mandy Archer entraîneur).

Course 8

- Le #8, "COLD CREEK LACEY" (1), pour \$10,000, par Steve McGill (Tom Riley entraîneur).

Course 12

- Le #2, "DRIVELIKEUSTOLEIT", (1), pour \$10,000. La réclamation a été annulée comme le cheval n'a pas pris le départ, conformément à la règle de la CAJO 15.06.